Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500242-20251217-DE25_94-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 17/12/2025

Date de la convocation : 11 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 17 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

PRÉSENTS (27) : L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, L. FAROUJ, adjoints,
J.-B ALBANESE, A. AMAR, S. HILLION, S. LABOUX MORIN, G. LE BRIS, M. LE GENTIL, J.-Y. LOURY, M. PABOEUF, L. STEPHAN, L. ALLIAUME, N. JAOUEN, N. LUCAS, E. SAUVAGET, B. TANCRAY, T. ANNEIX, A. BIDAULT, P. CORNICHET, R. PIEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (6) : V. AIT TALEB, Q. JAGOREL, S. MACÉ, T. PHAM, S. LAPIE. M. TOMASI.

PROCURATIONS DE VOTE (6) : V. AIT TALEB à B. ROHON, Q. JAGOREL à F. BROCHAIN, S. MACÉ à L. BESSERVE, T. PHAM à M. LE GENTIL, S. LAPIE à T. ANNEIX, M. TOMASI à L. ALLIAUME.

Marianne PABOEUF a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
25-94	VENTE PROPRIÉTÉ COMMUNALE – 1 LES BEUSCHERS	**F.BROCHAIN**

VU l'article L. 221-2 du Code de l'Urbanisme, qui précise qu'un bien mis en réserve ne peut faire l'objet que d'une concession temporaire qui ne confère à son occupant aucun droit de renouvellement, ni au maintien dans les lieux ;

VU l'article 40 de la loi du 06 juillet 1989, tendant à améliorer les rapports locatifs, précisant que les logements sont donnés en location à titre exceptionnel et transitoire ;

VU la Loi Climat et Résilience du 21 août 2021, visant notamment un objectif de « Zéro Artificialisation Nette » progressive à 2050 ;

CONSIDERANT que la Commune a acquis en 2019 une propriété classée en zone 2AU, au PLUi en vigueur sise 1, Les Beuschers, cadastrée section AV n°46 en vue de constituer de la réserve foncière dans le cadre d'une opération d'extension urbaine à vocation d'habitat ;

CONSIDERANT la Convention d'Occupation Temporaire (COP) signée entre la Municipalité et les occupants actuels, quant à la location du bien, moyennant un loyer mensuel de 700.00 € ;

CONSIDERANT que les intentions initiales d'aménagement et d'extension sont remises en cause par la Loi Climat et Résilience ;

CONSIDERANT l'évaluation de France Domaine en date du 31 juillet 2025 ;

CONSIDERANT l'estimation de l'office notarial de Betton Grand Angle en date du 1er décembre 2025 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission aménagement durable du 4 décembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500242-20251217-DE25_94-DE

Il est proposé la vente aux locataires actuel du bien sis 1, Les Beuschers à Betton, cadastrée section AV n°46 au prix de 245 000,00 € net vendeur, les frais d'acquisition étant à la charge du preneur. Les démarches administratives seront confiées à l'office notarial de Betton Grand Angle à Betton.

Après en avoir délibéré, le conseil muncipal décide :

- **D'APPROUVER** la vente du bien communal sis 1, Les Beuschers ;
- **D'ACCEPTER** le prix de 245 000.00 €, hors frais de notaire ;
- **DE CONFIER** à l'office notarial de Betton Grand Angle la préparation des documents de cession ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la vente du bien ;
- **D'INSCRIRE** les recettes découlant de la vente au budget général 2026.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 17 DÉCEMBRE 2025

La Secrétaire de séance,

Marianne PABOEUF

La Maire,

Laurence BESSERVE

Laurence BESSERVE
Signature numérique de Laurence BESSERVE
Date : 2025.12.22 11:41:21 +01'00'

Document transmis à la Préfecture le : 22/12/2025
Publié sur le site de la Ville le : 22/12/2025
Par le service du Secrétariat Général de la Ville de BETTON